



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DU
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

ARRÊTE

**2018-PREF-DRCL n°285 du 15 juin 2018
fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 1^{er} tour
de scrutin de l'élection départementale partielle des 1^{er} et 08 juillet 2018
pour canton n°4 Corbeil-Essonnes**

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code électoral ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Mathieu LEFEBVRE, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-MCP-044 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté 2018-PREF-DRCL n° 246 du 04 Juin 2018 portant convocation des électeurs et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures pour l'élection départementale partielle du canton n°4 de Corbeil-Essonnes des 1^{er} et 08 juillet 2018 ;

VU l'ordre des candidats déterminé par le tirage au sort du jeudi 14 juin 2018 effectué à la préfecture de l'Essonne ;

VU l'erreur matérielle sur 2018-PREF-DRCL n°283 du 14 juin 2018 fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 1^{er} tour de scrutin de l'élection départementale partielle des 1^{er} et 08 juillet 2018 pour canton n°4 Corbeil-Essonnes

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour le premier tour de scrutin de l'élection départementale partielle pour le canton n°4 Corbeil-Essonnes des 1^{er} et 08 juillet 2018, la liste des candidats et de leurs remplaçants, dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ainsi que l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage est fixée dans le canton n°4 Corbeil-Essonnes, conformément au tableau ci-dessous

N° d'ordre (tirage au sort)	Candidat	Remplaçant
Panneau 1	Monsieur BREZILLON Jérôme	Madame BOUTIN Claudie
Panneau 2	Monsieur DUGAULT Jean-philippe	Monsieur ARMENOULT Christophe
Panneau 3	Monsieur SAILLOL Grégory	Madame GUIBERT Audrey
Panneau 4	Madame TOURÉ Elsa	Monsieur BOURGES Frédéric
Panneau 5	Monsieur PICARD Jacques	Monsieur POLVERELLI Patrick
Panneau 6	Monsieur BECHTER Jean-pierre	Monsieur LAFON Thierry

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs, affiché à la Préfecture de l'Essonne, et dans chaque commune du canton n° 4 (Corbeil-Essonnes, Echarcon, Lisses et Villabé) ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, ainsi que les maires des communes du canton n°4, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Mathieu LEFEBVRE